Paris. le 10 février 2022

Energies renouvelables : le Président de la République rappelle le besoin impérieux d'accélérer

Dans son discours prononcé ce jour à Belfort, le Président de la République a rappelé le rôle fondamental que devront jouer les énergies renouvelables pour permettre à la France d'atteindre la neutralité carbone et garantir la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Il a fixé de nouveaux objectifs à l'horizon 2050 pour le solaire photovoltaïque (100 GW), l'éolien en mer (40 GW), mais aussi l'éolien terrestre, dont il veut doubler la capacité installée. Emmanuel MACRON a également souhaité que les procédures d'instruction des projets soient raccourcies.

Les annonces du Président de la République viennent confirmer, lorsqu'on les analyse au prisme des scénarios du gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE), que les énergies renouvelables devront couvrir au moins 50% de notre production d'électricité d'ici 2050.

« Alors que les énergies renouvelables ont beaucoup pâti ces derniers mois de campagnes de désinformation qui ont empêché de penser la transition énergétique de manière responsable, le signal politique très clair qui vient d'être envoyé par le Président de la République est important. Je note en particulier qu'il a été réaffirmé que l'éolien terrestre constitue un élément indispensable de notre mix énergétique » indique Jean-Louis BAL, président du Syndicat des énergies renouvelables.

Emmanuel MACRON a par ailleurs souligné que la France était en retard sur les objectifs qu'elle s'était fixés, et a souhaité que les procédures administratives qui expliquent pour partie ces retards soient simplifiées afin de réduire le temps de développement des projets.

« Ces annonces reflètent aussi une autre vérité : d'ici 2035, les énergies renouvelables seront la seule solution disponible pour répondre à la hausse de la demande d'électricité. Et ceci doit se traduire très concrètement par un objectif intermédiaire en 2030 afin de nous placer sur la bonne trajectoire. Nous souhaitons ainsi que la loi de programmation énergétique qui sera adoptée dès l'année prochaine inscrive un objectif de 41% d'énergies renouvelables dans notre consommation d'énergie d'ici la fin de la décennie. » poursuit M. Bal.

Contact presse:
Gilles CORMAN
gilles.corman@enr.fr
01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.